

## Vitesse ou précipitation ?

En bas de page, un encadré extrait d'un courrier que le directeur général a adressé aux organisations syndicales nationales en plein milieu de l'été.

Cette lettre, accompagnée d'un nouveau projet de CCN rédigé par les services RH de la direction générale, est curieuse à plus d'un titre. Pourquoi, alors que nous avons fixé dans l'accord préalable une durée de 18 mois pour négocier la convention collective (juillet 2010) faudrait-il accélérer le pas et tout conclure début octobre 2009 ?

Les explications données par Christian CHARPY sont certes légitimes, mais ne prennent pas en compte les contraintes inhérentes à toutes négociations de ce type. Prévoir 6 journées marathon de négociation sur septembre et début octobre pour négocier pas moins de 45 articles relève de l'impossible. Pire, le tout sur fond d'élections professionnelles qui vont mobiliser toutes les organisations syndicales pendant ces deux mois.

### A l'UNSA, nous émettons deux hypothèses :

1. **Le DG souhaite parvenir à un accord avant les élections, en se disant selon la bonne vieille formule : « qu'il vaut mieux tenir que courir » Les syndicats réformistes, dont l'UNSA, ont en effet depuis fin 2008 démontré leur capacité à s'engager au profit des personnels. Mais qu'en sera-t-il demain, avec une probable nouvelle configuration syndicale peut être moins encline à négocier avec l'employeur.**
2. **L'autre explication est sûrement à chercher du côté d'un risque de conflit social majeur à la rentrée, le directeur général pouvant se dire : mettons sur la table le plus rapidement possible la convention collective et le droit d'option, afin de calmer les ardeurs des collègues à se mobiliser.**

Il n'en reste pas moins vrai que pour l'UNSA, nous avons encore sur la table l'accord dit suivi de la fusion, toujours pas finalisé. Cet accord doit permettre lui aussi, de réduire comme le dit si bien le directeur général, le sentiment d'inéquité entre les agents (voir à ce propos nos communications antérieures)

L'UNSA en syndicat responsable ne jouera pas la politique du pire en retardant les séances de négociations, mais il n'est pas question non plus de faire n'importe quoi sous prétexte d'« injustice » entre les agents.

Enfin M.CHARPY, avant d'écrire que l'attente des personnels est forte actuellement, nous, nous pensons qu'une partie non négligeable de ce même personnel attend en ce qui le concerne, une amélioration de son statut d'agent public.

Paris, le 5 août 2009

La négociation de la convention collective de Pôle emploi a débuté depuis plusieurs mois, conformément aux termes de l'accord préalable conclu le 7 novembre 2008, et je vous ai transmis, dès le mois d'avril, un projet complet de texte. Plusieurs réunions de négociations ont permis d'examiner les premiers articles de ce projet.

Néanmoins, le rythme et la progression de nos négociations sont aujourd'hui insuffisants pour répondre à l'attente forte des personnels de disposer d'une convention collective unique qui réponde aux engagements pris dans l'accord préalable à la négociation signée au mois de novembre dernier.

L'urgence de négocier et de conclure me semble d'autant plus nécessaire que le regroupement des agents des deux statuts au sein des sites mixtes, comme le recrutement de nombreux collaborateurs en contrats de droit privé régi par la convention collective de l'assurance chômage et la transformation progressive des CDD de droit public de longue durée en CDI de droit privé risquent d'accroître le sentiment d'iniquité entre les agents de Pôle emploi, sentiment dont j'ai pu prendre la mesure au cours des visites que j'ai réalisées dans les sites de Pôle emploi au cours de l'été...

Je vous propose en conséquence de modifier le planning initial des dates des négociations afin de parvenir à une clôture de celles-ci courant octobre 2009...

Christian CHARPY